



SIAO



BULLETIN D'INFOS et DE LIAISON

Février 2014 - N°10

Dans ce numéro :

EDITO

FLASH INFOS LOCALES :

- Indicateurs de l'année 2013
- A l'arrivée du « Gel »...fin de la mobilisation saisonnière
- « Etat d'alerte pour les isolés ! »
- Stabilisation des ménages à l'hôtel et le démarrage de l'Accompagnement des Ménages à l'Hôtel
- Participation du SIAO Urgence aux travaux en cours
- Lancement d'une enquête auprès des personnes accueillies
- Rencontre avec l'Opérateur Régional de la Croix Rouge
- Demande en Résidence Sociale via le SIAO Insertion
- Syplo—aux structures

FLASH INFOS GENERALES :

- Simplification pour le renouvellement des demandes de logement ...
- Lancement d'une enquête régionale sur la domiciliation
- Vote de la Loi ALUR : Les points attendus...
- La 3ème Conférence Régionale des SIAO et les travaux en cours

A VOS AGENDAS :

- Les prochains RDV proposés par chacun des deux volets du SIAO

CARTOGRAPHIE DES SIAO D'IDF

Edito

La décision unilatérale d'annoncer dès la fin du mois de février 2014, le gel des places d'hébergement hivernales libérées et l'arrêt au 31 mars des dispositifs de la mobilisation saisonnière, n'est simplement pas acceptable et nous y sommes opposés.

Après toutes ces annonces et promesses politiques faites, qu'est-ce que l'on doit comprendre de ce revirement...? Qu'est-ce que l'on doit dire, et surtout, qu'est-ce que vous allez dire à toutes ces personnes accueillies dans nos dispositifs ? Notamment les grands exclus, qui pour certains ont décidé de se raccrocher à des dispositifs adaptés à leur errance et stratégie de survie...?

Le climat est effectivement doux... les températures clémentes... mais les temps sont extrêmement durs !

Surtout si l'on est à la rue ou mal logés, ce qui est le cas, si l'on en croit le rapport du mal logement 2013 de la FAP, pour 3,5 Millions de mal logés dont 226 500 de SDF ou dans des abris de fortune. Ces derniers chiffres ont été annoncés le 31 Janvier 13 par la FAP en présence de la Ministre C. DUFLOT.

Au dernier Comité Régional de l'Hébergement et du Logement d'IDF, le bilan 2013 a été adressé avec une volonté affirmée de vouloir « réduire les inégalités territoriales...et la recherche de la fluidité des parcours... » afin de faciliter l'accès à l'hébergement et au logement des publics les plus démunis. Principes auxquels nous adhérons sans conteste... **et pourtant... le 31 mars sonne le glas encore cette année.** Cette date annonce encore une fois la fin des dispositifs supplémentaires de veille sociale mis en place pour accueillir, accompagner et orienter les personnes les plus démunies. Peut-on imaginer qu'elles le soient moins dès le 1er Avril? Peut-on imaginer que le SIAO apportera une solution de sortie pérenne aux 331 personnes actuellement mises à l'abri sur ces places qui fermeront au 31 Mars ? Et cela, sans compter toutes les autres personnes toujours en attente d'un hébergement...? Malgré toute la bonne volonté des équipes, la réponse est non pour la majorité de ces femmes, hommes et enfants.

A l'autre bout de la chaîne, l'intervention du SIAO monte en puissance pour faciliter la sortie d'hébergement vers le logement de droit commun en faisant le lien entre les gestionnaires de structure et le bureau du logement de la DDCS, via le nouveau logiciel SYPLO. Nous manquons encore de recul pour évaluer cette intervention et mesurer la manière avec laquelle l'ensemble des structures d'hébergement du Val d'Oise s'approprient ce nouveau circuit, complété par la montée en puissance du dispositif AVDL sortants de structure et ménages hébergés à l'hôtels conduits par les associations ASCC / Escalé Sainte Monique, ESPERER 95, FREHA et IDL 95, dont les moyens ont été renforcés depuis le 1er janvier 2014.

Dans le même temps, le chantier du futur PDALPD est en cours et nous tenons à saluer la mobilisation exemplaire des associations du Val d'Oise aux côtés des pouvoirs publics et des autres acteurs départementaux pour participer à cette réflexion collective en faveur de l'accès au logement des personnes en difficultés du Val d'Oise. Espérons que ces travaux n'aient pas été vains et aboutiront à des actions concrètes et rapides car l'urgence est là !

Christian FOURNIER
Directeur Général ESPERER 95

Christophe QUENET
Directeur IDL 95

INDICATEURS DE L'ANNEE 2013

ACTIVITÉ 115	Année 2013 - Au 31 déc.	Comparatif avec 2012*
Appels décrochés 115	98 695 270 appels/jour	+50%
Demandes de mise à l'abri 115	75 104 206 pers/jour 8181 personnes différentes	+28%
Nouvelles personnes	5 350 15 pers/jour	+44%
Personnes mises à l'abri par le 115	27 117 74 pers/jour 5 584 personnes différentes	+37%
	Soit 146 837 nuitées d'hôtels 4 540 nuitées en abri de nuit 15 684 nuitées en pl hiver	
64% de réponses négatives	47 987 131 pers/jour dont 78% pour absence de place disponible ou compatible	+24%
Profil du public	57% de personnes isolées 39% de familles	

* sur la même période

ACTIVITÉ SIAO	SIAO Urgence		SIAO Insertion	
	Année 2013 - Au 31 déc.	Comparatif avec 2012*	Année 2013 - Au 31 déc.	Comparatif avec 2012*
Demandes d'hébergement	1474	-2%	2800	+7%
Soit	2493 personnes	-3%	5479 personnes	0%
Admissions (en ménages)	395	+2%	432	+14%
Soit	368 personnes		856 personnes	1%
Détail :				
CHU	330 mén.	9%	-	-
Stabilisation	65 mén.	-23%	-	-
CHRS	-	-	140 mén.	-21%
Résidences sociales	-	-	66 mén.	-
FJT	-	-	25 mén.	-
Solibaill	-	-	85 mén.	-
Maison Relais	-	-	7 mén.	-
ALT	-	-	90 mén.	-
Refus (en ménages)	69	-14%	323	-14%
Dont structures	11 mén.		120 mén.	
dont usagers	48 mén.		112 mén.	
dont annulation	-		93 mén.	
Profil du public	62% Personnes isolées 35% Familles		49% Personnes isolées 46% Femmes avec enfants	

À L'ARRIVÉE DU « GEL »... FIN DE LA MOBILISATION SAISONNIÈRE...

Du **31 octobre au 2 décembre**, l'ouverture de 7 sites s'est effectuée progressivement **pour la mise à l'abri des isolés**. Nous avons regretté une baisse des places hivernales en structure pour les isolés passant à **81 au lieu des 122 de l'année passée**.

⇒ **Au 28/02/14, 205 personnes isolées** ont bénéficié d'une orientation par le 115 sur ces places.

Le volume des places financées à l'hôtel devrait être équivalent sur la période, passant de **200 à 450 places** depuis début Février.

⇒ **Au 28/02/14, 675 familles, soit 1 626 personnes** ont bénéficié d'une orientation par le 115 sur le dispositif hôtelier.

Si, depuis le 1er Novembre, la mobilisation saisonnière a remplacé la période hivernale... L'issue n'en est pas moins la même ! **A partir du 3 Mars, nous devons geler les places qui seront libérées** pour prévoir la fermeture des structures au 31 Mars, et un peu plus tard pour celles qui ont ouvert plus tardivement :

Pour les 4 places « isolés » ALJEVO :

⇒ **Gel des places libérées dès le 3 mars pour fermeture définitive au 31 Mars**

Pour les 23 places « isolés » MDS :

⇒ **Gel des places libérées dès le 3 mars pour fermeture définitive au 31 Mars**

Pour les 48 places « isolés » d'ADOMA :

⇒ **Gel des places libérées dès le 31 mars pour fermeture définitive au 30 Avril**

Pour ALJEVO : 6 places « isolées »

⇒ **Gel des places libérées dès le 5 mai pour fermeture définitive au 2 Juin**

Pour les places Hôtel, le calendrier fixé devra être respecté jusqu'à revenir au socle des 200 places journalières.

Pour tous les autres dispositifs : 3ème équipe maraude Croix Rouge, Taxi Social, Accueil de Nuit, extension des horaires des Accueils de Jour, ils s'arrêteront au **31 Mars 2014**.

FLASH INFOS LOCALES

« ETAT D'ALERTE POUR LES ISOLEES!! »

Suite à la fin de l'alternance et une réorganisation des appels « familles », les isolés ont retrouvé une place au 115 ! L'équipe 115 recueille énormément d'appels de Femmes et d'Hommes seuls dormant dans les trains, abris de bus, abris de fortune... et pour lesquels nous n'avons rien à proposer. Les 81 places vont fermer et l'hôtel est réservé aux familles ! **Nous déplorons la fermeture de ces 81 places qui réduira encore davantage la mise à l'abri de ce public... d'autant plus que le seul accueil de nuit du département doit également fermer ses portes au 31 Mars !**

Nous sommes allés à leur rencontre dans le cadre de la phase test de l'enquête programmée. Beaucoup ne font pas de dossier SIAO, persuadés que ce dernier sera dans l'impossibilité de leur apporter une réponse. Ils préfèrent se « débrouiller » et retrouver leurs copains de fortune dans les accueils de jour ou de nuit, seules structures qui les acceptent encore « simplement »... Difficile de les contredire, **même si nous le tentons encore avec conviction !** Ils « **préfèrent encore le 115, moins contraignant, plus humain qu'un dossier** » disent-ils, plus hasardeux aussi répondons-nous ! « **on tente... on s'est jamais...** » Actuellement, le ratio des réponses est d' 1 nuit (par semaine) pour 4 demandes par le 115 (*Hors FVV et DA*) et 1 place pour 3 demandes par le SIAO Urgence !

STABILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A L'HOTEL PAR LE POLE SIAO Urgence/115

Depuis le 1er Novembre 2013, la stabilisation des ménages orientés à l'hôtel par le 115 du 95 s'est engagée avec la fin de l'alternance de prise en charge (Etat- 115/Conseil Général-ASE/famille) et du déplacement des familles d'hôtel en hôtel... , il s'agit désormais de **stabiliser les familles à l'hôtel** ; Outre tous les aspects positifs et humains que nous avons évoqués plusieurs fois et qui ont motivé ce changement, il paraissait indispensable de coupler cette démarche avec la mise en place d'un suivi spécifique et adapté. L'Etat a octroyé des moyens pour mettre en place cette nouvelle action.

Via la Cellule Hôtel, véritable « **trait d'union opérationnel** » entre le 115 et le SIAO, cette action est intégrée au pôle du SIAO Urgence/115. Ce nouveau dispositif a été créé, en remplacement de l'AVDL Hôtel. L' « **Accompagnement des Ménages en Hôtel** » orientés par le 115 est réalisé par 3 travailleurs sociaux. Une convention d'engagements mutuels est signée avec les personnes accueillies et un suivi est proposé systématiquement : Il doit faciliter (ou créer) les liens avec un référent prenant en charge la situation globale du ménage ; Permettre une meilleure connaissance de leur situation, et dès lors, les informer de l'offre existante ; Organiser rapidement une sortie vers une solution pérenne en lien avec le SIAO ou via le contingent préfectoral en enregistrant les ménages dans SYPLO. (*Attention important : si les familles sont stabilisées, elles doivent néanmoins rappeler le 115 tous les 7 jours pour leur renouvellement de prise en charge*).

Aujourd'hui, 134 ménages sont stabilisés, soit 399 personnes.

Début Novembre, sur la variable 300 à 450 places hôtels à disposition du 115, on dénombre :

• **196 familles stabilisées** : A noter que le 115 réserve environ 10 à 15% des places financées pour les urgences à la nuit

⇒ 30 sorties positives : (CHRS en place UH ou I./ALT/CADA/Solibaill/solution personnelle/CG)

⇒ 32 sorties avec fin de Prise en Charge 115 : Non respect du règlement intérieur, non présentation à l'hôtel,

⇒ 133 ménages avaient ou ont un dossier SIAO.

Une rencontre est prévue avec l'ensemble des responsables de Territoire du Conseil Général courant Mars.

Participation du SIAO Urgence aux travaux en cours :

- * Commissions 115 et Observation sociale de la Conférence Régionale SIAO
- * Groupes de travail Utilisateurs 115—SI SIAO
- * Groupes de travail sur le « référentiel BDOS » Banque de Données d'Observation Sociale à la DGCS
- * Groupes de travail sur la domiciliation organisée par la FNARS
- * Participation au comité de pilotage DDCS sur une « étude de terrain pour les personnes relevant d'une prise en charge sanitaire ou médico-sociale »
- * Membre du Comité Régional de l'Hébergement et du Logement (CRHL), qui deviendra prochainement le CR de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) : Le 14 février 14 a été présenté le Bilan 2013 « *Construire et rénover des logements pour tous, Mettre à l'abri, héberger et loger les plus démunis* » téléchargeable sur le site de la DRIHL

LANCEMENT D'UNE ENQUETE AUPRES DES USAGERS FREQUENTANT LES DISPOSITIFS DE VEILLE SOCIALE !

Lors des dernières CLAUS, le **SIAO Urgence** a souhaité mettre l'accent sur la « **participation des personnes accueillies** », C'est pourquoi, **nous lançons dès le mois de Mars**, une enquête portant sur les différents dispositifs tout particulièrement mobilisés en cette saison, voire au-delà : Les Accueils de jour et de nuit, le 115 (plateforme d'écoute mais aussi dispositif hôtelier), les centres de distribution alimentaire, les équipes mobiles, les centres d'hébergement hivernaux et le SIAO !

Notre équipe interrogera, via un questionnaire, des personnes prises en charge dans ces dispositifs. Elles pourront donner librement et anonymement leur avis et exprimer leurs besoins. A travers les éléments recueillis nous pourrions mesurer leur connaissance des moyens mis à leur disposition sur l'ensemble du département.

Ces points alimenteront l'observatoire départemental et permettront de mieux évaluer les attentes et besoins des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion dans le département. Nous espérons que ces résultats contribueront à enrichir les réflexions en matière de politiques publiques départementales pour les périodes à venir.

Notre objectif minimum est la réalisation d'environ 200 questionnaires. La retranscription et l'analyse se fera en Avril. Une restitution de cette étude sera faite auprès des services de l'Etat, ainsi que dans différentes instances et publications à destination de l'ensemble de nos partenaires.

Merci aux gestionnaires qui ont accepté de recevoir notre équipe (bénévole et/ou professionnelle) !

Nota bene : Pour les prochains projets, nous travaillerons avec des écoles de pratiques sociales, soucieux d'associer les futurs professionnels de terrain et leur permettre de découvrir autrement le secteur et ses bénéficiaires. Associés dès cette année, l'EPSS, puis l'IRTS ont été intéressés pour organiser un partenariat avec des stagiaires. Si les délais ont été trop courts pour eux cette année, nous pensons néanmoins pouvoir travailler ensemble sur une forme de restitution au sein d'un débat.

ENQUETE UNE NUIT DONNEE DRIHL/FNARS

Par ailleurs, et comme l'année passée, la DRIHL en collaboration avec la FNARS lance une enquête dans les 7 sites d'hébergement hivernaux du département, ADOMA, la MDS et ALJEVO, **la nuit du 6 au 7 Mars 14**.

Fin Mars, le 115 sera également mobilisé pour restituer les éléments chiffrés d'une enquête sur les ménages mis à l'abri une nuit donnée.

RENCONTRE AVEC L'OPÉRATEUR RÉGIONAL –CROIX ROUGE

Les deux volets du SIAO et la DDCS ont rencontré, le 14 Février, l'Opérateur Régional en charge du suivi des personnes qui ont été orientées dans les hôtels par un 115 autre que celui d'origine. L'objectif était de mettre en place le circuit pour transmettre les demandes des personnes qui souhaitent et peuvent être rattachées au département. L'O.R. enregistre les demandes et adressera ces évaluations au SIAO Insertion, et ce, malgré le constat que 80% du public rencontré à l'hôtel n'ait ni papier, ni ressource et malgré l'organisation départementale en place.

Cette démarche s'appuie sur la mise en place d'une **double préconisation par l'O.R.** : Une 1ère préconisation est faite, et lorsque le ménage fait partie des 80% cités plus haut, il est fait une seconde préconisation qui évalue de quelle structure d'insertion il pourrait dépendre, lorsqu'il aura régularisé sa situation administrative... Si l'observation sociale est pertinente, on peut regretter que ces demandes risquent de venir s'empiler dans des listes d'attente dans la mesure où les critères actuels des structures d'insertion n'acceptent pas les personnes sans régularisation administrative, voire des ressources...

Pour le moment, le 95 est peu impacté puisqu'au jour de la rencontre : sur les 1002 ménages en IDF transmis à l'O.R. actuellement, **180 sont dans le Val d'Oise et seules 5 demandes ont un ancrage dans le 95**. Ce nombre n'est que provisoire, bien sûr, car les délais pour définir l'ancrage varient entre 15 jours et 3 mois en fonction de la stabilité de l'hébergement des ménages. Nous aurons des informations complémentaires au prochain Comité de Pilotage prévu en Mars.

DEMANDE EN RÉSIDENCE SOCIALE VIA LE SIAO INSERTION

Depuis l'extension du périmètre du volet insertion du SIAO aux résidences sociales, nous travaillons en partenariat avec les gestionnaires en vue de leur proposer des candidats.

Nous fonctionnons avec les gestionnaires sous forme de commission.

Si vous préconisez pour un ou plusieurs de vos ménages accompagnés, une orientation vers une résidence sociale, nous vous proposons de vous rendre sur le site du gestionnaire (ADOMA, ADEF, ...) et de remplir une demande de logement.

Vous nous faites parvenir cette demande de logement. Si la préconisation est validée, nous la passerons en commission sur le contingent préfecture.

http://www.adoma.fr/userdata/c_bloc_file/0/56/56_fichier_dde-logt-pieces-justificatives-2010.pdf

<http://www.edef-logement.fr/comment-faire-une-demande>

SYPLO—AUX STRUCTURES

Les demandes SYPLO pour les ménages prêts au relogement doivent se faire par le biais du tableau qui a été envoyé aux structures par la DDCS. Dans la colonne structure il est obligatoire d'utiliser le menu déroulant pour indiquer le nom de la structure.

Ces tableaux sont à adresser au SIAO volet Urgence pour les personnes sur des places Urgences et Stabilisation et au volet Insertion pour les places Insertion !

FLASH INFOS GENERALES

SIMPLIFICATION DU RENOUELEMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL

Dorénavant, le renouvellement des demandes de logement est accessible par internet :

www.demande-logement-social.gouv.fr

Ce site internet a pour objet de permettre aux personnes souhaitant obtenir un logement social de **renouveler et/ou mettre à jour leur demande de logement sans avoir à se déplacer physiquement auprès d'un service enregistreur, organisme de logement social ou collectivité locale**. Toutes personnes disposant de son "numéro unique d'enregistrement" de la demande peut accéder à ce site.

Prochainement, il est prévu que les nouvelles demandes puissent aussi être enregistrées.

LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE REGIONALE SUR LA DOMICILIATION

La DRIHL, via les services déconcentrés départementaux, lance une enquête intitulée « Etat des lieux de la domiciliation des personnes sans domicile stable ».

Le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale prévoyait des **mesures de simplification** des procédures de domiciliation, ce qui est confirmé en partie par la loi ALUR, et **la mise en place de schéma de la domiciliation** par les Préfets. Cela doit passer par un diagnostic de l'offre dans les départements d'où la réalisation de cette enquête. L'objectif de la démarche vise à améliorer la connaissance et l'efficacité des dispositifs de domiciliation, faciliter la réalisation des schémas et élaborer une méthode au plan national.

Le SIAO Urgence du 95 s' était mobilisé en 2012 et 2013 dans une démarche de diagnostic via la réalisation d'une enquête sur la domiciliation dans le VAL d'OISE avec une restitution et un état des lieux dans les **CLAUS** d'Avril 2013. Pour rappel, les chiffres portaient sur les **données comparatives entre 2009 et 2012 fournies par 39 CCAS**. Ils démontraient une évolution moyenne de **+ 85 %** en termes de domiciliations effectuées par les communes. Plusieurs constats avaient été recensés : Saturation des dispositifs, manque de moyens, disparités des pratiques , critères non conformes aux textes de lois, déséquilibre territorial... Nous avons rencontré les services de l'Etat pour fournir tous les éléments recueillis dans le cadre de cette enquête ainsi que la cartographie réalisée.

Parallèlement, nous participons à un groupe de travail sur ce thème organisé par la FNARS IDF depuis Février 2014.

LA LOI ALUR EST ADOPTÉE !

Le Parlement a définitivement adopté la Loi ALUR les 19 et 20 Février, qui instaure notamment la lutte contre l'habitat indigne, un encadrement des loyers, une garantie universelle des loyers (GUL), le PDALHPD le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, renforce les obligations liées à l'inconditionnalité de l'accueil et revoit le cadre de la domiciliation. Sur ce point, le regroupement en un régime commun des différents agréments n'intègre pas finalement la domiciliation pour les demandeurs d'asile. En effet, seuls les agréments AME et généraliste (DALO) ont été unifiés ce qui va, partiellement, dans le sens d'une simplification.

En ce qui concerne les SIAO : la loi consacre juridiquement les Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) et précise leurs missions dans l'Art. L. 345-2-4 :

- « 1° De recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative ;
- « 2° De gérer le service d'appel téléphonique pour les personnes ou familles mentionnées au premier alinéa ;
- « 3° De veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles mentionnées au même premier alinéa, de traiter équitablement leurs demandes et de leur faire des propositions d'orientation adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire ;
- « 4° De suivre le parcours des personnes ou familles mentionnées audit premier alinéa prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation ;
- « 5° De contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social ;
- « 6° D'assurer la coordination des personnes concourant au dispositif de veille sociale prévu à l'article L. 345-2 et, lorsque la convention prévue au premier alinéa du présent article le prévoit, la coordination des acteurs mentionnés à l'article L. 345-2-6 ;
- « 7° De produire les données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement ;
- « 8° De participer à l'observation sociale. »

Par ailleurs, il est stipulé qu'un représentant du SIAO pourra participer à la commission de médiation DALO, avec voix consultative.

Pour la trêve hivernale, la loi confirme également le rétablissement de la trêve hivernale pour tout occupant sans droit ni titre, y compris les occupants de bidonvilles et de squats. Ce point avait été annoncé le 31/01/14 par Cécile DUFLLOT lors de la remise du 19ème Rapport du Mal Logement de la Fondation Abbé Pierre.

LA 3ÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES SIAO

Cette conférence organisée en Décembre portait sur deux points principaux :

1. L'avancée du projet de métropole en IDF
2. Les commissions thématiques

Pour le premier point, l'Assemblée Nationale a validé le projet de métropole qui débutera en Janvier 2016 : Le Comité Régional de l'Hébergement et du Logement (CRHL) deviendra le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) ; La métropole comprendra Paris et les départements de la petite couronne, ainsi que quelques grandes communes des départements de la grande couronne ; La métropole sera constituée de territoires et l'ensemble sera défini dans un Plan Métropolitain qui tiendra compte du Schéma Régional (prochain en Juillet 2014) et fixera les grandes orientations ; La métropole pourrait recevoir des compétences par délégation (Aides à la pierre, contingent Préfecture, DALO, réquisition, veille sociale, etc...). qui seront notifiées dans le plan métropolitain.

Dans le second point, deux commissions thématiques sont mises en œuvre. Chaque commission fait l'objet de plusieurs réunions de travail (4 à 6 prévues) en présence des opérateurs SIAO et des représentants de l'Etat (UT/DDCS/DRIHL) :

- **Harmonisation des pratiques des 115 d'IDF** : Il s'agit de mettre à plat les différents fonctionnements, capacités de mises à l'abri et les pratiques des 115. Si de nombreux travaux ont déjà eu lieu par le passé (GOCHU), rien n'a été fait depuis la mise en place des SIAO qui ont changé le paysage. Cette commission met en avant la réelle confusion entre 115 et SIAO U. dans certains départements. Elle met en avant également les disparités départementales en matière de places.

- **Observation sociale des populations** : Elaboration d'une trame commune d'observation pour les SIAO, afin de faciliter la visibilité régionale. La DRIHL fait état de la difficulté du SO2E (Service des Observatoires, des Etudes et de l'Evaluation) d'obtenir des informations analysables pourtant adressées régulièrement par les SIAO...

Une 3ème commission est programmée en Mars et portera sur le périmètre des SIAO « Quelle régulation possible et souhaitable pour les SIAO ? »

A VOS AGENDAS

- SIAO URGENCE -

POUR LES PROCHAINES CLAUS DE CE 1er SEMESTRE 2014

Nous souhaitons **exceptionnellement** regrouper les **4 CLAUS habituelles en 2 !**

En effet, la thématique prévue et réclamée dans chacun des territoires, sera identique.

Il était difficile de mobiliser les intervenants sur 4 temps, c'est pourquoi nous vous proposons, en fonction de votre proximité géographique, de **RESERVEZ UNE DE CES DATES :**

LUNDI 28 AVRIL à 14H

Dans le secteur d'ARGENTEUIL/BEZONS

OU

**MARDI 29 AVRIL à 9H30
A l'Hôtel de Ville de Cergy**

THEMATIQUE :

**LE PARCOURS DU DEMANDEUR D'ASILE :
Quels titres, quels droits, quels recours et quel accompagnement mettre en œuvre ?**

Intervenants :

La Fédération des Associations de Travailleurs Immigrants (FASTI),

Vous recevrez prochainement le programme complet, les invitations ainsi que les lieux !

- SIAO INSERTION -

**LA PROCHAINE REUNION RASSEMBLANT LES
PROFESIONNELS DES STRUCTURES DE L'INSERTION AURA LIEU**

LE JEUDI 24 AVRIL A 14 HEURES

BIBLIOTHEQUE DE LA MAISON RELAIS

I.D.L. 95

74/76 Bd Joffre

95240 CORMEILLES EN PARISIS

- SIAO URGENCE -

**PROCHAINE COORDINATION DES
MARAUDES DU VAL D'OISE**

Lundi 14 Avril à 10 H

Lundi 16 Juin à 10H

PROCHAIN COMITE TECHNIQUE

« SITUATIONS COMPLEXES »

Lundi 7 Avril à 10H

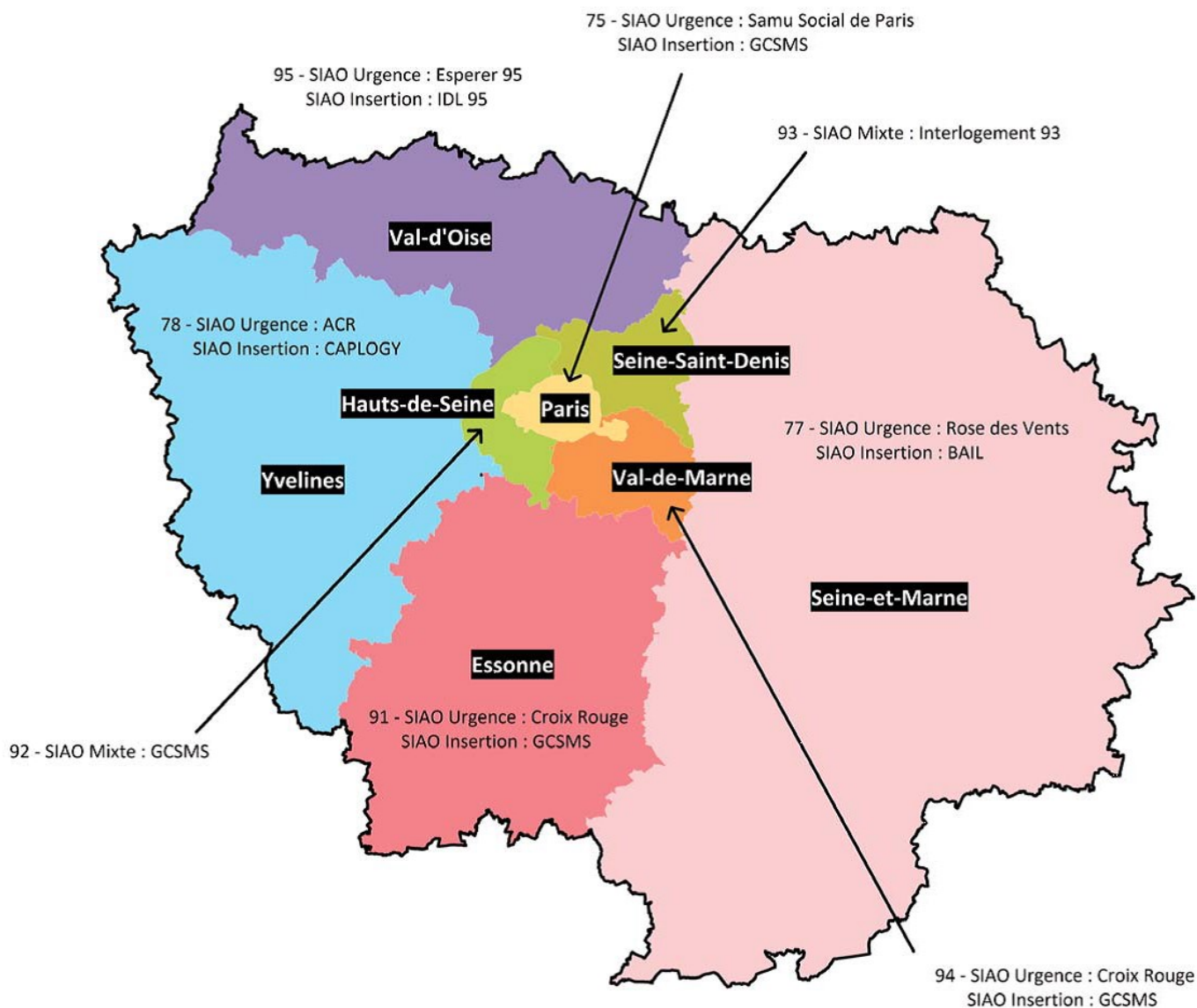
Lundi 5 Mai à 10H

Lundi 2 Juin à 10H

**PROCHAINE COORDINATION DES AC-
CUEILS DE JOUR/NUIT**

Lundi 14 Avril à 14H

CARTOGRAPHIE DES SIAO FRANCILIENS



Source : Bilan 2013 du CRHL

SIAO du Val d'Oise

Opérateur Insertion

IDL 95
8 allée des Troènes
95150 TAVERNY
Tél : 01 34 18 79 90
siege@idl95.fr

SIAO INSERTION
Téléphone : 01 34 50 56 62
Télécopie : 01 79 72 58 03
siaoinsertion@idl95.fr

Opérateur Urgence

ESPERER 95
1 ancienne route de Rouen
95300 PONTOISE
Tél : 01 30 38 86 66
siege@esperer-95.org

SIAO URGENCE
Téléphone : 01 34 24 22 48
Télécopie : 09 72 25 87 21
siao-urgence-95@esperer-95.org